Les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand sur Affelnet pour une plus grande ouverture sociale

04/07/2022 à 19h11



Pour la première fois cette année, les lycées parisiens Henri-IV et Louis-Le-Grand ont fait leur entrée dans Affelnet. Echappant à toute sectorisation, les prestigieux établissements de la montagne Sainte-Geneviève avaient, jusqu'ici, l'habitude de recruter leurs élèves sur dossier. Les parents d'élèves, en particulier ceux du collège Henri-IV, ont immédiatement déploré ce changement, craignant que l'algorithme ne sur-sélectionne des élèves issus de collèges moins favorisés au détriment de l'excellence des résultats scolaires.

Pour tenir son double objectif de maintien de l'excellence et d'élargissement social du recrutement, le rectorat de Paris a créé des places réservées par catégories de collèges d'origine (favorisés, intermédiaires, défavorisés) pour les candidats parisiens. **Les proportions de ces « quotas » sont alignées sur la moyenne académique, de sorte que la physionnomie sociale des deux établissements d'élite reflète peu ou prou celle de Paris, avec comme objectif environ 40 % d'élèves issus de collèges favorisés, 30 % de collèges intermédiaires et 20 % de**

collèges défavorisés.

La création de ces différents « couloirs » d'admission produit, en soi, une modification du recrutement des deux lycées : Henri-IV admettait, en 2021, 66 % d'élèves issus de collèges parisiens favorisés, ils ne sont plus que 46 % en 2022. En revanche, les élèves issus de collèges parisiens défavorisés sont passé de 13 % à 23 %.

Dans chaque catégories, les candidats devaient justifier de résultats excellents pour éviter qu'un élève avec des notes moins élevées ne passe devant un autre par le jeu des « bonus » sociaux. La moyenne des admis parisiens au contrôle continu de 3e est donc légèrement plus élevée que l'année dernière, puisque, sur les deux lycées, elle s'élève à 17,87/20, contre 17,72/20 en 2021.

Enfin, les taux de boursiers s'envolent – passant de 8 % à 21 % des admis parisiens à Louis-le-Grand, et formant jusqu'à 30 % des admis dans ce même lycée sur les admissions extérieures à Paris. La disparition du dossier a également poussé plus d'élèves à candidater. Ils étaient 448 élèves de collèges parisiens à demander Henri-IV, contre 370 en 2021 ; et 534 à Louis-le-Grand, contre 459 en 2021. Les boursiers sont également plus nombreux à avoir tenté leur chance : ils n'étaient que 31, dans Paris intra-muros, à demander Henri-IV en premier vœu en 2021, contre 61 en 2022. A Louis-le-Grand, 67 boursiers ont candidaté, contre 41 l'an dernier.

Le Monde